



Paris, le 1er décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée mondiale de lutte contre le Sida : Marisol Touraine renforce la protection et le dépistage des populations à risque

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, rappelle la nécessité de rester mobilisé contre cette maladie, qui tue encore 1,5 million de personnes chaque année dans le monde. En France, 150 000 personnes vivent avec le VIH et près de 30 000 personnes ignorent encore leur séropositivité.

Le risque de contamination reste bien réel dans notre pays, avec 6 200 nouvelles contaminations enregistrées l'année dernière, un chiffre stable par rapport à 2012. Pour faire reculer durablement la maladie, Marisol TOURAINE souhaite renforcer davantage la prévention et systématiser l'usage du préservatif. Pour rappel, le gouvernement a baissé, le 1^{er} janvier 2014, le taux de la TVA appliqué au préservatif de 7% à 5,5%, au lieu de l'augmentation à 10% prévue à cette date. Une campagne d'affichage à destination du grand public est relancée pour rappeler à tous, et en particulier aux plus jeunes, que le préservatif est la meilleure protection contre le VIH et toutes les infections sexuellement transmissibles.

Le dépistage des populations les plus exposées, souvent éloignées du système de santé, doit être renforcé :

- **Les dépistages communautaires par tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) du VIH seront poursuivis et généralisés ; le montant versé aux associations les réalisant sera réévalué à cette occasion.**
- **Les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'hépatite C, disponibles aujourd'hui en laboratoire et chez le médecin, pourront être réalisés par les associations à partir de mai 2015. Ces tests favorisent le dépistage des personnes les plus éloignées du système de santé, notamment avec des actions « hors les murs » pour « aller**

vers » les personnes à dépister. Ainsi, les dépistages ciblant des personnes co-infectées par le VIH et le VHC pourront être réalisés.

- **Les autotests de dépistage seront disponibles en pharmacie au 1^{er} juillet 2015.** Le projet de loi de santé, qui sera discuté à l'Assemblée nationale début 2015, prévoit par ailleurs que ces autotests seront mis à la disposition des associations pour renforcer les actions de dépistage ciblées en direction des personnes les plus exposées. Ces tests ne se substituent pas aux autres dispositifs de dépistage. Ils viennent compléter l'arsenal disponible pour répondre à des besoins spécifiques. Les utilisateurs de ces tests seront accompagnés dans leur démarche notamment avec une plateforme téléphonique disponible.

Contact presse :

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr